

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2012

COMPTE RENDU

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par les co-présidents Philippe Dusserre et Emmanuel Vielfaure :

Le nombre d'adhérents âgés de plus de 16 ans au 15 novembre 2011 est de 238. Pour délibérer valablement, le quorum à atteindre est de 120. La feuille de pointage fait apparaître 112 membres présents et 20 pouvoirs, soit 132 votants. Le quorum est atteint.

Philippe Dusserre et Emmanuel Vielfaure, co-présidents, déclarent l'assemblée générale extraordinaire ouverte à 17 heures.

Modification des statuts :

L'objectif unique de cette assemblée extraordinaire porte sur la modification des statuts du club. Les statuts datent de la création du club en 1973, ils méritent donc une mise à jour. Par ailleurs, le principe d'élection des membres du bureau (réélection de la totalité des membres tous les quatre ans) ne permet pas un renouvellement progressif dans la continuité.

Philippe Dusserre et Michel Chambonnet présentent les points essentiels du projet de modification des statuts, notamment un nouveau principe pour le renouvellement du comité directeur et du bureau :

Un comité directeur de 21 membres au maximum sera élu pour trois ans avec renouvellement par tiers chaque année au cours de l'assemblée générale ordinaire. Ce comité directeur élira tous les ans son bureau (présidents, secrétaires et trésoriers).

En l'absence de questions, il est procédé au vote.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité. (document en pièce jointe)

L'assemblée générale extraordinaire est close à 17 h 15.